

Siège social : École maternelle Bastide Saint-Jean 11 rue de la Boiserie 13012 Marseille

L'UDDEN13 une association d'intérêt général, complémentaire de l'enseignement public au service de tous les DDEN des Bouches-du-Rhône.



L'édito du président Charly PIRANI

Cher(e)s ami(e)s,

Nous nous étions séparés en pleine canicule, alors que des communes du département faisaient le choix de fermer leurs établissements faute de locaux adaptés. **Aujourd'hui l'urgence climatique n'est plus contestée**, en tant que DDEN nous sommes persuadés que le service public doit se donner les moyens afin de pouvoir accueillir tous ses enfants dans les meilleures conditions. *L'article de la page 2 revient sur cet événement.*

Le contexte politique et social dans lequel s'est effectuée cette rentrée a de nouveau suscité les inquiétudes de nos concitoyens et notamment des enseignants, des parents et des amis de l'école publique. En effet, pour la seconde année consécutive, le gouvernement est démissionnaire, la Ministre de l'Education nationale est sur le départ et les orientations budgétaires annoncées nous font craindre la baisse drastique des moyens affectés à l'Enseignement public. La colère et les craintes se sont exprimées au cours des mouvements sociaux qui se sont déroulés et se poursuivent dans notre pays. Nous serons attentifs, lors des visites d'écoles, aux conséquences que la situation économique de la France risque de faire peser sur l'École.

Fin juin a été mis en place par l'Inspection Académique le renouvellement quadriennal du mandat des DDEN pour les années 2025/2029. Pour la première fois, les candidats ont postulé par voie électronique : une innovation en matière de simplification de la procédure à laquelle vous avez largement adhéré. Nous vous remercions d'avoir décidé de poursuivre votre engagement à nos côtés au service de l'École Publique et laïque. 126 DDEN ont demandé le renouvellement de leur mission dont 91 par notre intermédiaire, confortant la position de notre association sur le département.

Dans l'attente de la réunion du conseil départemental de l'Education Nationale (CDEN) qui doit rendre un avis obligatoire avant que le DASEN puisse vous installer, **il vous est demandé de continuer à exercer normalement vos missions dans l'intérêt du service.** Vous avez été personnellement destinataires de ce courrier et recevrez



votre arrêté de nomination dès que le CDEN se sera réuni.

Chers collègues DDEN, notre lettre de rentrée envoyée aux premiers jours de septembre vous invitait à **reprendre contact avec vos écoles** afin de pouvoir faire remonter les difficultés éventuelles par l'intermédiaire de vos Président(e)s de délégation. Vous avez été quelques-un(e)s à participer aux réunions de rentrée organisées par les municipalités à la Ciotat et Aubagne, d'autres sont prévues à Martigues et à Marseille. Nos représentants ont déjà siégé à deux réunions de la Caisse des écoles de la Ville de Marseille, et à celles de « l'Observatoire sur le financement des établissements scolaires privés ». Sans oublier notre Présidente départementale, Anne Marie Vinaixa, qui a multiplié les contacts avec l'Inspection Académique afin de rappeler la nécessité de prolonger officiellement le mandat des DDEN candidats au renouvellement, afin qu'ils puissent opérer en toute légalité en attendant la réunion du CDEN.

Enfin, votre participation à certains forums, évoquée en dernière page de cette lettre et vos démarches pour recruter de nouveaux collègues portent déjà leurs fruits. Nous ferons un point de toutes ces actions lors de nos rencontres de fin septembre.

Comme les années précédentes, nous organisons des réunions décentralisées afin de venir vous rencontrer au plus près des délégations à Marseille et dans le département. A l'ordre du jour, les premiers retours sur la rentrée 2025, l'Installation et l'organisation des délégations suite au renouvellement quadriennal, vos besoins dans le cadre de votre délégation sur les sujets qui concernent votre fonction de DDEN, vos attentes par rapport à l'association et enfin notre projet laïcité dans le cadre des 120 ans de la loi de 1905.

Rejoignez, si vous ne l'avez pas encore fait, les DDEN déjà inscrits sur ces réunions. Cela facilite notre organisation.

Ils ont participé à la réalisation de cette lettre :

Nicole Barberis, Jean-Luc Clément, Annie Gal,
 Michèle Nicolai, Charly
 Pirani, Michèle Solère,
 Anne-Marie Vinaixa.

Lettre n° 28



Une rentrée scolaire pleine de promesses à l'Ecole maternelle Michel Robert

À Berre-l'Étang, une avancée majeure s'annonce pour les familles locales : l'école maternelle de Mauran, fermée depuis des décennies, rouvrira ses portes en septembre 2025. Ce projet symbolise l'engagement de la municipalité à moderniser ses infrastructures tout en valorisant son patrimoine historique. Ce projet, mêlant respect de l'histoire locale et vision d'avenir, renforcera l'attractivité de la commune et facilitera le quotidien des familles. L'école accueillera à la rentrée de septembre trois classes transférées de l'école Émile Zola : une petite section, une moyenne section et une grande section. Les élèves bénéficieront d'un bâtiment entièrement rénové, équipé d'un réfectoire, d'une salle d'activités et d'un grand espace extérieur pour jouer et apprendre en toute sérénité. Avec ses 600 m², cette école est pensée pour offrir aux enfants un cadre idéal pour leur éducation.



le 5 juillet 2025 à 11h, M. Bruno Martinet, Maire de Berre l'Étang, en présence de l'IEN de la circonscription de Marignane, des enseignants affectés à l'école et de nombreux habitants et amis de l'école Publique, a procédé à l'inauguration de cette école. Elle permettra de raccourcir le temps de trajet des enfants de Mauran et de Saint-Estève qui devait faire 10 km pour aller dans leur école. M. Martinet a ajouté que cette école porte désormais le nom de « **Ecole Maternelle Michel Robert** », un enseignant extraordinaire et charismatique décédé en 2020 qui a œuvré pendant 36 ans au profit de générations de Berrois, à Langevin, Vaillant Couturier et Pablo Picasso où il a fini sa carrière en tant que Directeur en 2016. Un pédagogue hors pair, un rassembleur qui ne voulait laisser personne sur le bord du chemin, un humaniste fervent... M. le Maire avait alors fait le vœu qu'un lieu, lié à l'éducation, porterait un jour le nom de cet ami de Berre et des Berrois, promesse tenue.

Parmi les amis de Michel Robert présents à cette cérémonie, deux DDEN de notre association ont échangé avec M. Martinet et son adjointe à l'Education. Ils nous ont fait savoir que la présence et la mobilisation de futurs DDEN serait une plus-value pour leur commune et garantirait une meilleure visibilité de la Politique Éducative et de l'engagement de leur territoire. Ils engagent une communication dans ce sens auprès des écoles et des parents d'élèves dès la rentrée de Septembre 2025.

L'arrivée anticipée de la canicule cette année a mis en évidence dans la plupart des écoles, un grand besoin d'installations protectrices de la chaleur

Nos visites d'écoles ont permis de vérifier que des communes, comme celle de Berre-l'Étang, ont fait le choix d'installer la climatisation dans toutes leurs écoles. À Marseille, dans les récentes réhabilitations ou reconstructions, le problème a été pensé au départ et des ventilateurs de plafond et des circuits permettant à l'air de circuler ont été installés. Il n'en reste pas moins que ces aménagements restent du domaine de l'exception. Dans toutes les autres écoles, "le système D" prévaut avec dans la majorité des cas le prêt de ventilateurs basiques qui finissent par ne plus ventiler que de l'air chaud.

Certaines communes du département ont fait le choix de fermer les établissements, en organisant un service de garde. En tant que DDEN, nous pen-



sons que ce n'est pas la solution. Au gré des évolutions climatiques, il devient évident qu'il va falloir adapter les locaux du service public et le plus tôt sera le mieux.

Un espace semble oublié souvent dans ce combat contre la chaleur, ce sont les cours d'école. À tel point que parfois, des parents d'élèves installent eux même des toiles d'ombrage malgré tous les problèmes de sécurité et de responsabilité que cela implique. Ce fut le cas à Marseille où depuis deux ans, les parents d'élèves d'une école maternelle demandaient l'installation de voiles d'ombrage dans la cour. **Faute de réponse de la mairie, ils ont décidé de s'en charger eux-mêmes. Suivre le lien.** Une nécessité pour la santé et la sécurité de leurs enfants.

Suite de l'article page suivante

... Installations protectrices de la

chaleur.

Suite de la page précédente

La canicule, situation exceptionnelle mais amenée à se renouveler, oblige à une prise en compte des contraintes climatiques et à une intervention rapide aussi sur les extérieurs.

Les cours d'écoles qui sont des lieux où les enfants se dépensent physiquement ne peuvent plus être de vastes surfaces goudronnées avec parfois quelques jeux de cours et tracés au sol, agrémentées de quelques arbres à l'ombre insuffisante. Elles doivent devenir des sources rafraîchissantes, alors qu'au-

jourd'hui, elles participent à l'effet « îlot de chaleur urbain ».

Nous souhaitons que ces lieux deviennent au contraire de véritables îlots de fraîcheur, favorisant l'accueil, la halte, le repos. Il faut donc, prévoir le plus tôt possible le remplacement des sols asphaltés par des matériaux innovants perméables adaptés aux fortes chaleurs (qui ne la retiennent pas) ; mais aussi renforcer la végétalisation et créer des zones d'ombrage végétales ou artificielles (toiles d'ombrage, pergolas, sans oublier l'installation de fontaines...) A terme on pourrait aussi envisager comme à Paris de laisser ces lieux disponibles pour les habitants du quartier et en faire en quelque sorte le jardin du secteur. [En savoir +](#)

Aujourd'hui l'urgence climatique n'est plus contestée. Nous savons qu'il n'y aura pas de retour vers des températures plus modérées. Nous partageons entièrement le souci des usagers des écoles quant aux nécessaires transformations permettant de mieux se protéger et résister aux vagues de chaleur à venir.

Fidèle à ses habitudes et soucieuse du bien-être des enfants UDDENN 13 se mettra bien volontiers à la disposition des communes afin de participer par ses propositions à la réflexion et la mise en place de projets de transformations des cours. Elle saura bien évidemment tenir compte des contraintes techniques et budgétaires rencontrées. Tout reste à faire, et il faut aller vite. C'est le défi auquel notre génération est confrontée.

Prise en charge par l'état des heures de travail réalisées sur la pause méridienne par les AESH

Par un courrier en date du 11 juillet 2025, le DASEN des BDR en référence au décret d'application n° 2025-137 du 14 février 2025 propose aux AESH volontaires de signer un avenant au 05/09/2025 à leur contrat en cours permettant d'en augmenter la quotité hebdomadaire pour exercer durant le temps méridien.

Cet avenant modifie leur quotité d'exercice de 8 heures jusqu'au 31/08/2026 sans aucune modification de leur contrat. Concrètement cela signifie qu'ils changent d'employeur pour le temps cantine et ne relèvent plus que de l'Education Nationale, que leur supérieur fonctionnel restera le responsable de restauration pendant le temps méridien et que cette augmentation de quotité sera renouvelable l'année scolaire suivante en fonction des besoins des élèves. Enfin ces heures en plus ne sont pas décomptées des heures d'accompagnement sur le temps de classe.

Les AESH ont eu 8 jours pour signifier leur décision au service de l'IA dont ils dépendent. Rappelons que les heures d'accompagnement par une AESH sur la pause méridienne ne sont que préconisées, leur mise en place n'est donc pas obligatoire. Néanmoins, l'Inspection académique s'engage à faire son

possible pour permettre aux élèves dont la situation le justifie en priorité de bénéficier de cet accompagnement sur financement de l'État.

Il semble que la situation varie d'une commune à l'autre dans le département. Pour certaines commune, le transfert des ALSH a pu se faire en intégralité, d'autres commune auraient décidé de continuer à prendre en charge ce temps d'accompagnement. Pour des villes comme Marseille où les besoins sont élevés (650 élèves bénéficiaient du dispositif en 2024 grâce à la Mairie), l'État ne prendra en charge que les situations les plus préoccupantes et uniquement si la préconisation est explicitement mentionnée dans le dossier MDPH. Cela signifierait que tous les besoins ne seront pas forcément couverts. Les DDEN feront remonter les difficultés qui vont se faire jour en cette rentrée afin d'alerter si nécessaire.

[En savoir +](#)

Aide au départ en classe de découvertes

La Jeunesse au Plein Air (JPA) propose des aides financières pour les classes de découvertes, en partenariat avec l'ANCV. Ces aides sont destinées aux établissement scolaires qui répondent à certains critères d'éligibilité, tels que l'âge des élèves, le type de séjour (minimum 4 nuitées) et la situation financière des familles. Les classes de découvertes offrent une expérience unique, favorisant l'autonomie, la responsabilité et la création de liens entre élèves. UDDENN13 siège au CA de JPA13. Lors des premiers conseils d'école, les DDEN ne manqueront pas d'informer les équipes éducatives de ce dispositif.



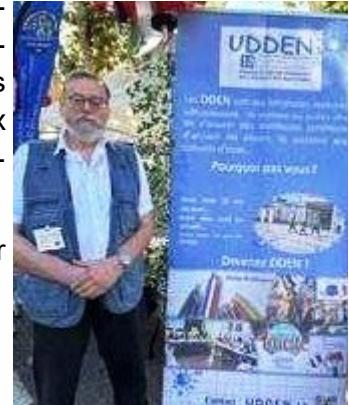
[En savoir +](#)

"Journées associatives : UDDEN 13 s'expose"

Dans de nombreuses communes, le premier weekend du mois de septembre est dédié aux journées associatives. Ces rencontres avec la population locale, ont un double objectif : promouvoir la vie associative locale et tout à la fois, permettre à la population de découvrir l'offre d'activités sur leur territoire, dans la perspective d'engagements futurs. Lors de quelques-unes de ces manifestations, UDDEN 13, association d'intérêt général et agréée complémentaire de l'Enseignement public était représentée par les DDEN du secteur.

C'est ainsi qu'à Aubagne, Martigues, Marseille, Salon, les Pennes Mirabeau, nombreux ont été les visiteurs qui ont découvert notre mission dans les écoles publiques, nos activités associatives autour du Livre Géant de la Laïcité. Ces journées nous ont permis de faire de belles rencontres, riches d'échanges et de nombreux questionnements sur l'École Publique, qui furent assortis de nombreux commentaires, très encourageants dans le soutien apporté à nos actions.

Depuis, nous avons reçu quelques retours positifs d'engagements pour candidater à la fonction de DDEN !



Le mot de ces journées singulières

Martigues : pour Nadine BOULAT, Mireille GOUIRAND, Anne Marie VINAIXA, la journée aura été menée sur les rythmes effrénés des associations qui se sont succédées pour faire des démonstrations. A la rencontre des badauds hésitants devant l'accroche « Devenez DDEN - Pourquoi pas vous ? », quelques minutes pour convaincre et présenter les DDEN ont permis d'enregistrer les promesses de se revoir bientôt.

Marseille : le stand de UDDEN13, installé sur le quai du Vieux Port, sous un soleil éclatant et une douce chaleur de fin de période estivale, Nicole BARBERIS, Annie GAL, Charly PIRANI et Anne Marie VINAIXA ont présenté les engagements des DDEN et les actions de UDDEN 13. Les passants se sont montrés curieux sur notre mission, parfois prêts à sauter le pas : « ... et pourquoi pas moi ? ».

Salon : dans les allées arborées de Salon, Jean Guy GONALONS Jean MICHARD et Charly PIRANI ont unis leurs convictions pour présenter la mission des DDEN et proposer à ces passagers d'un jour de devenir DDEN à leurs côtés. La rencontre avec des élus pour se faire reconnaître fut sans doute le déclencheur du cliché relayé à cette occasion par la presse.

Aubagne : le dynamique binôme de Michèle SOLERE et François GOMEZ aura été très efficace. 48 heures plus tard, les premières candidatures étaient dans la boite !

